République Française

Mairie de Forcalquier

Mairie de FORCALQUIER

1, Place du Bourguet
B.P. 40
04301 FORCALQUIER Cedex

Tél : 04 92 70 91 00
Fax : 04 92 75 06 20

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN VALEUR DU SITE DE LA CITADELLE

Marché de service passé selon la procédure adaptée
(Articles 28 et 74 du Code des marchés publics)

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres
Mardi 17 avril 2012 à 12 heures

RC 1 : OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES 3

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION 3
1.2 ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE 3
1.3 PROCEDURE DE CONSULTATION 3
1.4 CONTENU DE LA MISSION 3
1.5 DECOMPOSITION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE EN LOT OU TRANCHES 4
1.6 FORME DES PRIX 4
1.7 FORME JURIDIQUE ET STATUTS 4
1.8 VARIANTES 4
1.9 DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION 4
1.10 MODE DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DU MARCHE 4
1.11 VISITE SUR SITE 5
1.12 MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX 5
1.13 CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS 5

RC 2 : LE DOSSIER DE CONSULTATION 5

2.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 5
2.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION 5
2.3 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 5

RC 3 : DOCUMENTS A PRODUIRE POUR LA PRESENTATION DES OFFRES 6

3.1. PREMIERE PARTIE : CANDIDATURE 6
3.2. DEUXIEME PARTIE : OFFRE 6

RC 4 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 6

REMISE DES PLIS SUR SUPPORT PAPIER 6

RC 5 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 7

5.1 EXAMEN DES CANDIDATURES 7
5.2 JUGEMENT DES OFFRES 7
5.3 NEGOCIATION DU MARCHE 8

RC 6 : DOCUMENTS A PRODUIRE DANS TOUS LES CAS POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE : 8

RC 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 8

RC 8 : RENSEIGNEMENTS DIVERS 9

8.1 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 9
8.2 RECOURS 9

I) IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

1. Pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale.
2. Nom et adresse de l'acheteur :
   Mairie de Forcalquier – 1 place du Bourguet – BP 40 – 04301 FORCALQUIER cedex
   Contact : Direction des Services Techniques – Cellule marchés publics
   Tél : 04 92 70 91 16 – Fax : 04 92 75 06 20
   Adresse Internet du pouvoir adjudicateur (URL) : http://www.ville-forcalquier.fr
   Courrier électronique (e-mail) : chantal.bouchaud@ville-forcalquier.fr

Le pouvoir adjudicateur est représenté par Monsieur le Maire ou son représentant, agissant par délégation.

RC 1 : OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour les travaux de mise en valeur du site de la citadelle sur la commune de Forcalquier. Le site est inscrit aux monuments historiques.
La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à : 715 000 euros HT décomposé comme suit :

- Travaux sur la plateforme et les roches : ..... 270 000 €HT
- Conservation de la tour St Mary : ..... 80 000 €HT
- Abattage, plantation d'arbres ..... 50 000 €HT
- Restauration de l'accès par la Charité..... 165 000 €HT
- Amenée d'eau ..... 150 000 €HT

1.2 Organisation de la maitrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est
☒ un pouvoir adjudicateur, représenté par Monsieur le Maire, ou son représentant, agissant par délégation.
☒ Marchés de maîtrise d'œuvre (CMP article 74) pour les pouvoirs adjudicateurs.

La personne habilitée à signer le marché représente le maître de l'ouvrage. Elle est chargée de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution du marché et de le signer.
Le conducteur d'opération : sans objet.

1.3 Procédure de consultation

Cette consultation est organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée passé en application des articles 74II et 28 du Code des Marchés Publics pour les pouvoirs adjudicateurs.

1.4 Contenu de la mission

Le présent marché est constitué des éléments de missions témoin suivants :

	Missions de base
AVP	Etudes d'avant-projet
PRO	Études de projet
ACT	Assistance aux contrats de travaux comprenant les 2 phases : DCE et analyse des offres
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement
	Missions complémentaires
OPC	Ordonnancement, Pilotage, Coordination

Le contenu de chaque élément est celui qui figure à l'annexe III de l'arrêté du 21 Décembre 1993.

Ces missions se réalisent dans le cadre de plusieurs sous projets.

1.5 Décomposition du marché de maîtrise d'œuvre en lot ou tranches

Le marché ne comporte pas de lot, ni de tranches.

1.6 Forme des prix

Les prix sont forfaitaires et révisables.

1.7 Forme juridique et statuts

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour ce marché.
En cas de groupement, la forme imposée par le pouvoir adjudicateur du marché est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement présenté est d'une forme différente, il sera contraint d'assurer sa transformation après l'attribution du marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou plusieurs, devra indiquer tous les sous-traitants ou co-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également identifier le sous-traitant au moyen du formulaire DC4 lorsque le montant est égal ou supérieur à 600,00 € TTC.

Le prestataire s'engage à informer la Mairie, dans les plus brefs délais, de toute modification relative à ses statuts, sa forme juridique, sa dénomination, etc. Il en est de même pour une cession partielle ou totale d'activité ainsi qu'en cas de redressement ou de liquidation judiciaire.

1.8 Variantes

Les variantes sont autorisées. Les exigences minimales à respecter sont : la durée du marché, les dispositions administratives et financières.
Le candidat peut, s'il le juge opportun et en le justifiant dans son mémoire technique, présenter une offre comportant des variantes. Dans ce cas, il devra remplir autant d'acte d'engagement accompagné de son annexe financière que de variantes.

1.9 Durée du marché et délai d'exécution

Le présent marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire et se terminera à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.
La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 36 mois. Cette durée est la durée prévisible entre le début d'exécution du marché et la fin d'exécution des prestations objet du présent contrat.
Le délai pour la réalisation de chaque phase est déterminé contradictoirement entre le maitre d'œuvre et le maître d'ouvrage lorsque le sous projet à mener est choisi.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations : 14 mai 2012

1.10 Mode de financement et de règlement du marché

Le marché est financé sur les fonds propres de la collectivité et par des subventions.
Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxe des travaux et conformément à la répartition par mission définie en annexe 1 à l'acte d'engagement.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes selon l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le défaut de paiement dans le délai prévu donne droit au versement d'intérêts moratoires au titulaire et au sous-traitant. Le taux applicable est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

1.11 Visite sur site

Une visite sur site est organisée à date fixe afin de présenter aux candidats le contexte de l'opération et la configuration du site avant l'élaboration de leur offre.

Dates de visite : jeudi 5 avril 2012 ou mardi 10 avril 2012 à 10H (rendez-vous à la Mairie, 1 place du Bourguet)

Pour s'inscrire à l'une de ces dates, prendre contact avec M. Mathias MEIGNAN, au 04 92 70 59 62 ou mathias.meignan@ville-forcalquier.fr.

1.12 Mode de dévolution des travaux

La dévolution des travaux est prévue par le marché.
Le choix définitif du mode de dévolution devra être confirmé au plus tard à la réception de l'APD (Avant-projet définitif).

1.13 Contrôle technique et coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs

Le cas échéant, les missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs seront assurées par des consultations lancées par le maître d'ouvrage.

RC 2 : LE DOSSIER DE CONSULTATION

2.1 Contenu du dossier de consultation

- Le présent Règlement de Consultation ;
- L'Acte d'Engagement et ses annexes ;
  - répartition des honoraires par mission ;
  - DC4 déclaration de sous-traitance mise à jour le 12/12/2011 et adaptée au dossier ;
- Le Cahier des Clauses Particulières ;
- Dossier annexe :
  - Programme de l'opération
  - Relevés topographiques

2.2 Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation sera transmis gratuitement aux candidats qui en feront la demande par les moyens suivants :

- par courrier adressé à Mairie de Forcalquier, à l'attention des services techniques cellule marchés, 1 place du Bourguet, 04300 FORCALQUIER
- par fax au 04 92 75 06 20 auprès des Services Techniques de la Mairie,
- par courrier électronique adressé à chantal.bouchaud@ville-forcalquier.fr
- par téléchargement sur le site de la Mairie : www.ville-forcalquier.fr,

⚠Toute personne téléchargeant le dossier de consultation sur le site de la mairie doit obligatoirement transmettre à l'adresse chantal.bouchaud@ville-forcalquier.fr ses coordonnées postale et/ou électronique afin de pouvoir être prévenue en cas de modification du dossier de consultation par la Mairie de Forcalquier. La responsabilité de la mairie ne pourra être recherchée en cas de non-respect de cette formalité.

2.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, soit à son initiative, soit sur demande de renseignements complémentaires adressés par un candidat au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres par voie mentionnées au 2.1 du présent règlement de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition

précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

RC 3 : DOCUMENTS A PRODUIRE POUR LA PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
Chaque candidat aura à produire un dossier complet constitué en deux parties comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

3.1. Première partie : Candidature

Le candidat produire les justifications relatives à ses qualités et capacités :

☞ Une lettre de candidature, établie avec le formulaire DC1, complétée et signée. Le document est disponible sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires. La dernière version du 12/12/2011 doit être utilisée.
☞ Une déclaration du candidat, établie avec le formulaire DC2, complétée et signée. Le document est disponible sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires. La dernière version doit être utilisée.
☞ Renseignements relatifs aux références du candidat : Liste des principales missions de maitrise d'œuvre effectuées par le candidat pour des opérations d'importance équivalente au cours des trois dernières années, en précisant l'année, la commune, la nature et le montant de l'opération.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ses opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution de ce projet.

3.2. Deuxième partie : Offre

Le candidat produira un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui (le candidat est réputé accepter le CCP comme tel et sans réserve) :

- L'acte d'engagement rempli, daté et signé par le candidat, revêtu du cachet de l'entreprise et accompagné de son annexe 1 remplie, datée et signée par le candidat, revêtu du cachet de l'entreprise ;
- Un mémoire technique indiquant
  - Les moyens humains et matériels affectés à la mission ;
  - La façon d'appréhender et de conduire la mission, en phase conception ET en phase réalisation ;
  - La composition de l'équipe chargée de l'exécution du présent marché :
    - L'équipe sera constituée au minimum d'un architecte du patrimoine et d'un paysagiste. L'équipe devra obligatoirement posséder des compétences en archéologie et en géologie.
      La présence dans l'équipe d'un économiste et/ou d'un bureau d'étude technique est également souhaitée mais ce critère n'est pas rendu obligatoire.

RC 4 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Remise des plis sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous format papier sous pli unique cacheté portant la mention :

«MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN VALEUR DU SITE DE LA CITADELLE»
« NE PAS OUVRIR »

Le pli cacheté doit être adressé par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis contre récépissé du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf le dernier jour de dépôt des offres où l'heure limite est fixée à 12h 00 à :

Mairie de Forcalquier
1, place du Bourguet
B.P. 40

04301 FORCALQUIER Cedex

Le pli devra contenir les éléments relatifs à la candidature, listés à l'article 3.1 du présent RC et à l'offre, listés à l'article 3.2 du présent RC.

Les offres devront parvenir à destination avant la date indiquée sur la première page du présent RC. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront retournés à l'expéditeur.

RC 5 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 Examen des candidatures

L'examen des candidatures sera effectué à réception des pièces justifiant des capacités financières et sociales du candidat retenu, en application des articles 43 à 45 du Code des Marchés Publics.

Une candidature pourra être jugée irrecevable si malgré la demande expresse du pouvoir adjudicateur conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics, celle-ci n'est pas accompagnée des pièces mentionnées à l'article 45 dont le détail est mentionné à l'article 3 du présent Règlement de la Consultation ou ne présente pas des garanties techniques et financières suffisantes.

5.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics en vigueur. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

La valeur technique sera jugée sur la base des informations indiquées dans le mémoire technique, et particulièrement sur les points suivants :

- Les moyens humains et matériels affectés à la mission ;
- La façon d'appréhender et de conduire la mission, en phase conception et en phase réalisation ;
- La composition de l'équipe chargée de l'exécution du présent marché :
  - L'équipe sera constituée au minimum d'un architecte du patrimoine et d'un paysagiste. Elle devra obligatoirement posséder des compétences en archéologie et en géologie.
    La présence dans l'équipe d'un économiste et/ou d'un bureau d'étude technique est également souhaitée mais ce critère n'est pas rendu obligatoire.

Le critère technique NT sera noté, avant pondération, selon l'échelle de notation suivante :

Niveau	Note /20
Excellent	16 à 20
Acceptable / Satisfaisant	11 à 15
Passable / Peu satisfaisant	6 à 10
Insuffisant / Peu renseigné	1 à 5
Non conforme / Pas renseigné	0

La pondération de 60 % est appliquée à ce critère. La note NTp est calculée comme suit :
NTp=NT x 60%

Le prix de l'offre NP sera noté au regard du montant total figurant à l'article 4 de l'acte d'engagement et de la décomposition du prix global et forfaitaire selon la formule suivante :

$$NP = \frac{\text{prix le plus bas}}{\text{prix analysé}} \times 20$$

La note NP est inversement proportionnelle au prix proposé par le candidat ; le meilleur prix, prix le plus bas, se verra attribué la note la plus élevée.
La pondération de 40 % est appliquée à ce critère. La note NPp est calculée comme suit :
NPp=NP x 40%

Les notes sont données sur 20**.** La note globale N du candidat est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère :

N = NTp + NPp.

Les offres seront classées. L'offre du candidat ayant la note globale N la plus élevée sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

5.3 Négociation du marché

À l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Un courrier, papier ou électronique, ou un fax, sera alors adressé à chacun des candidats retenus pour la négociation, qui sera invité à présenter une offre modifiée dans un délai court qui sera alors indiqué.
Le cas échéant, les candidats retenus pour la négociation pourront être invités à un entretien de négociation.
Il est expressément précisé que tout candidat qui ne souhaite pas prendre part à la négociation demeure engagé par son offre initiale.
À l'issue de cette phase de négociation, le pouvoir adjudicateur procèdera à un nouveau classement des offres si le résultat des négociations avec les candidats le justifie.

RC 6 : DOCUMENTS A PRODUIRE DANS TOUS LES CAS POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE :

Une fois désigné par le pouvoir adjudicateur, le candidat disposera d'un délai de deux jours pour produire les documents visés aux articles 46-I et 46-II du code des marchés publics **:**

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou **NOTI2** ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
  Le pouvoir adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale ;

Ces documents doivent être produits tous les six mois pendant le délai d'exécution du marché.

En application de l'article 47 du Code des Marchés Publics, en cas de refus de produire ces pièces prévues aux articles susvisés du code du travail, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.

RC 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

RC 8 : RENSEIGNEMENTS DIVERS

8.1 Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires, d'ordre technique ou administratif, qui seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Mairie de Forcalquier - Services Techniques
1, place du Bourguet - B.P. 40
04301 FORCALQUIER Cedex
Tel : 04 92 70 79 69 Fax : 04 92 75 06 20

Une réponse sera alors adressée 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres par courrier électronique à l'adresse e-mail qu'il vous est demandé de fournir lors du téléchargement du dossier.

La responsabilité de la commune ne saurait être recherchée si le candidat ne s'est pas identifié ou s'il a fourni une adresse erronée ou incomplète ou s'il n'a pas consulté régulièrement les messages reçus à son adresse.

8.2 Recours

Compétence juridictionnelle pour toute contestation de la Tribunal administratif Marseille.22-24 rue Breteuil 13281 Marseille Cedex 06, renseignements : Téléphone greffe : 04.91.13.48.30. – Fax : 04.91.81.13.87

Vous pourrez exercer les recours suivants :
- *Référé précontractuel*
- *Référé contractuel*
- *Recours pour excès de pouvoir*
- *Recours gracieux*
- *Référé suspension*
- *Recours de pleine juridiction*